

## Informatique et société

Groupe 50

Vendredi, de 9h30 à 12h30 SH-3620 (cours)

### Responsable(s) du cours

---

**Nom du coordonnateur :** VILLEMAIRE, Roger

**Nom de l'enseignant :** DUPUIS, Robert

**Local :** PK-4525

**Téléphone :** (514) 987-3000 #3479

**Disponibilité :** Lundi de 13:30 à 16:00, sur RV

**Courriel :** dupuis.robert@uqam.ca

**Site Web :**

### Description du cours

---

Cette activité modulaire a pour but de faire prendre conscience aux étudiants du rôle et des devoirs de l'informaticien. Les sujets abordés seront en particulier les suivants: problèmes humains de l'informatique. Place de l'informatique dans la société actuelle. Problèmes moraux et légaux de la sécurité de l'informatique. Responsabilité et éthique professionnelle de l'informaticien. Déontologie informatique.

Préalables académiques :

Avoir réussi 45 crédits du baccalauréat en informatique et génie logiciel ou 5 cours du certificat en informatique, dont 4 siglés INF.

### Objectifs du cours

---

À la fin du cours, l'étudiant devrait pouvoir :

- Comprendre le **contexte professionnel** propre au génie logiciel.
- Prendre conscience des **responsabilités professionnelles** des informaticien.ne.s.
- Connaître et pouvoir utiliser le **code d'éthique** du génie logiciel pour guider sa conduite et analyser une situation.
- Comprendre l'importance de la **qualité de la prestation** de services des informaticiens.
- Comprendre les principaux **impacts** de l'informatique sur la vie démocratique et politique.
- Prendre conscience des **apports possibles** de l'informatique au bien-être de tous.
- Décrire les **caractéristiques de l'approche intégrée** de la protection des informations et échanges électroniques (**sécurité, protection des renseignements personnels, protection des consommateurs, éthique, reddition de compte**).
- Situer le **rôle de l'informaticien** dans les organisations et dans la société et les moyens d'accroître cette

reconnaissance;

- Comprendre les **enjeux organisationnels et sociaux** dans une société de l'information.

## Contenu du cours

- Innovation technologique et organisation
- Contribution des ressources informationnelles aux organisations et à la société
- Sécurité technique et sécurité administrative
- Sécurité juridique
- Protection des renseignements personnels (PRP)
- Morale et société
- Éthique et qualité de services professionnels (le code d'éthique de l'ACI)
- Déontologie et reconnaissance professionnelle (le titre d'IPA)
- NTIC et développement durable

## Formules pédagogiques

Exposés magistraux  
 Conférencier(e)s  
 Discussions en classe  
 Lectures obligatoires

## Modalités d'évaluation

Description sommaire	Date	Pondération
Examen intra		20%
Examen final		35%
2 travaux au cours en équipe de 6 personnes - 15% chacun	Selon échéancier	30%
Participation (y compris évaluation par les pairs)	Selon échéancier	15%

### Remarques sur les travaux d'équipes:

- Les équipes se font sur une base libre et consensuelle (chacun accepte l'autre ou les autres) au plus tard au 2e cours.
- Les équipes sont identifiées dès l'annonce du travail et un formulaire signé par chaque co-équipier est remis à l'enseignant. Les équipes ne peuvent PAS être modifiées par la suite, sans l'accord écrit de l'enseignant.
- Les travaux doivent être remis à temps. La pénalité de retard est de 20% par jour est appliquée sur chaque travail.
- Les règlements concernant le plagiat seront strictement appliqués. Pour plus de renseignements, veuillez consulter les <http://www.sciences.uqam.ca/decanat/reglements.php>  
<http://www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/index.html>

**Notation**

En dépit de l'utilisation possible d'une (ou plusieurs) correcteur(s), seul l'enseignant est autorisé à modifier la note attribuée à un travail ou à un examen, après l'annonce des résultats.

**Lectures obligatoires**

Les acétates de l'enseignant sont rendus disponibles aux étudiants uniquement par l'enseignant. Ces lectures, tout comme le matériel rendu disponible par l'enseignant, sont matière à une évaluation lors d'examens ou de travaux d'équipes.

**Conférencier(e)s**

Le matériel présenté par les conférencier(e)s est également sujet à une évaluation lors d'examens ou de travaux d'équipes.

**Période de questions**

Compte tenu du nombre d'étudiants, les questions se feront à mains levées lors de périodes annoncées par l'enseignant. Compte tenu de la diversité des intérêts, les questions individuelles, avant et après le cours, de même qu'à la pause, sont nettement favorisées.

**Politique d'absence aux examens**

**L'autorisation de reprendre un examen en cas d'absence est de caractère exceptionnel. Pour obtenir un tel privilège, l'étudiant-e doit avoir des motifs sérieux et bien justifiés.**

Il est de la responsabilité de l'étudiant-e de ne pas s'inscrire à des cours qui sont en conflit d'horaire, tant en ce qui concerne les séances de cours ou d'exercices que les examens. **De tels conflits d'horaire ne constituent pas un motif justifiant une demande d'examen de reprise.**

Dans le cas d'une absence pour raison médicale, l'étudiant-e doit joindre un certificat médical original et signé par le médecin décrivant la raison de l'absence à l'examen. Les dates d'invalidité doivent être clairement indiquées sur le certificat. Une vérification de la validité du certificat pourrait être faite. Dans le cas d'une absence pour une raison non médicale, l'étudiant-e doit fournir les documents originaux expliquant et justifiant l'absence à l'examen &ndash; par exemple, lettre de la Cour en cas de participation à un jury, copie du certificat de décès en cas de décès d'un proche, etc. Toute demande incomplète sera refusée. Si la direction du programme d'études de l'étudiant-e constate qu'un étudiant a un comportement récurrent d'absence aux examens, l'étudiant-e peut se voir refuser une reprise d'examen.

L'étudiant-e absent-e lors d'un examen doit, dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date de l'examen, présenter une demande de reprise en utilisant le formulaire prévu, disponible sur le site Web du département à l'adresse suivante : <http://info.uqam.ca/politiques/>

L'étudiant-e doit déposer le formulaire dûment complété au secrétariat de la direction de son programme d'études : PK-3150 pour les programmes de premier cycle, PK-4150 pour les programmes de cycles supérieurs. Pour plus de détails sur la politique d'absence aux examens du Département d'informatique, consultez le site web suivant : <http://info.uqam.ca/politiques>

**Intégrité académique**
**PLAGIAT Règlement no 18 sur les infractions de nature académique. (extraits)**

**Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.**

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en la faisant passer pour sien ou sans indication de référence;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche;
- Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Les règlements concernant le plagiat seront strictement appliqués. Pour plus de renseignements, veuillez consulter les sites suivants : <http://www.sciences.uqam.ca/etudiants/integrite-academique.html> et <http://www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/index.html>

## Médiagraphie

---

VO Les références de chacun des exposés présentés.

VC Dominique Wolton -- *Internet et après* -- **Flammarion 2000** .

VC Gérard David -- *L'enjeu démocratique des NTIC* -- **Inventaire, 2001** .

VC Andrew Feenberg -- *Repenser la technique* -- **La découverte, 2004** .

VC Pierre Levy -- *Qu'est-ce que le virtuel ?* -- **La découverte, 1995**.

VC Pierre Levy -- *L'intelligence collective ?* -- **La découverte, 1994** .

VC Charles Fledderman -- *Engineering Ethics* -- **Prentice Hall, 1999** .

VC Joseph Weizenbaum -- *Computer Power and Human Reason* -- **Freeman, 1976**.

A : article - C : comptes rendus - L : logiciel  
S: Standard - U : uri - V : volume

C : complémentaire - O : Obligatoire - R : recommandé